



## PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 13 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 13 décembre, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian	
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine	X
5	PONT L'EVEQUE	ARDILLON	Bruno	
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain	X
7	PONT L'EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	
8	PONT L'EVEQUE	AUBIN	Pierre	X
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent	
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte	
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X
14	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland	
15	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	
16	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X
17	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X
18	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X
19	PONT L'EVEQUE	BENOIST	Claude	
20	FALAISE	BENOIT	Dominique	X
21	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X
22	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck	
23	CAEN EST	BIZET	Michel	
24	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy	
25	PONT L'EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X
26	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	
27	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X
28	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	X
29	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	X
30	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X
31	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X
32	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X
33	CAEN SUD	BOUJRAD	Aberrahman	X
34	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X
35	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles	X
36	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X
37	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X
39	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent	
40	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
41	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X
42	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X
43	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X
44	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas	
45	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X
46	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	
47	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy	
48	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X
49	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X
50	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X
51	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	X
52	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	X
53	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
54	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X
55	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X
56	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian	X
57	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X
58	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	X
59	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	
60	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
61	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X
62	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X
63	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
64	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X
65	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
66	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	
67	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	X
68	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
69	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	
70	BAYEUX	DUVET	Christian	X
71	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
72	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
73	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
74	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	
75	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
76	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	X
77	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
78	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian	
79	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X
80	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	
81	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X
82	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	
83	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
84	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	X
85	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
86	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X
87	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
88	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
89	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
90	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
91	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	X
92	CU CAEN LA MER	GUENNOG	Jean-Yves	X
93	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
94	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
95	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	
96	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy	X
97	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
98	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
99	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	
100	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	
101	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X
102	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	X
103	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
104	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
105	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X
106	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
107	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	X
108	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X
109	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard	X
110	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	
111	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
112	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
113	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X
114	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X
115	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X
116	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X
117	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X
118	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X
119	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
120	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X
121	BAYEUX	LECLERE	Philippe	X
122	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
123	CAEN AGGLO	LEFORT	Didier	X
124	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
125	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X
126	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
127	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X
128	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X
129	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X
130	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X
131	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
132	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	X
133	FALAISE	LEROY	Eric	X
134	CU CAEN LA MER	LETRESOR	Maurice	X
135	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
136	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
137	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
138	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
139	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X
140	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
141	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
142	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
143	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	
144	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
145	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude	X
146	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent	
147	BAYEUX	MAUGER	Gilbert	X
148	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	X
149	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	
150	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X
151	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	
152	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
153	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
154	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	
155	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	X
156	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X
157	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X
158	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	
159	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X
160	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	
161	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
162	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	X
163	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
164	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X
165	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
166	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	X
167	FALAISE	POURNY	Pascal	
168	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X
169	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert	
170	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X
171	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	
172	CAEN EST	RENVOISE	Bruno	
173	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain	X
174	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X
175	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	
176	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume	
177	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	
178	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X
179	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques	X
180	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X
181	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal	
182	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques	
183	LISIEUX - MOYEAUX	TARGAT	Dany	
184	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS		PRESENTS
		NOM	PRENOM	
185	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe	
186	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine	
187	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard	X
188	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe	
189	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	
190	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	X
191	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	
195	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe	
196	CU CAEN LA MER	VREL	Denis	
197	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X
198	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia	
199	LISIEUX - MOYAUX	Représentant à élire		

**Pouvoirs :**

	Représentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Représentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
1	Guy BIZET	SUISSE NORMANDE	Philippe LAGALLE	SUISSE NORMANDE
2	Yves GAUQUELIN	CREULLY-DOUVRES	Jean-Luc GUILLOUARD	CREULLY-DOUVRES
3	Marc POTTIER	CUCLM	Jacky ZANOVELLO	CUCLM
4	Richard MAURY	CUCLM	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
5	Claude PICOT	CUCLM	Xavier DE GOUVILLE	CAEN AGGLO
6	Dany TARGAT	LISIEUX-MOYAUX	Gilles BOURGEOT	LISIEUX-MOYAUX
7	Jean-Paul MONTAGNE	ISIGNY-TREVIERES	Cédric POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
8	Franck BIHET	CUCLM	Didier LEFORT	CAEN AGGLO
9	Xavier DOSSEUR	CUCLM	Patrice GERMAIN	CAMBREMER-DOZULE
10	Jean LEPAULMIER	BAYEUX	Jean-Denis GUELLE	BAYEUX
11	Roger HUET	CUCLM	Bernard LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
12	Philippe LAFORGE	CUCLM	Sengded CHANTHAPANYA	CUCLM
13	Laurent MATA	CUCLM	Alain LIARD	SUISSE NORMANDE
14	Hubert DELALANDE	CREULLY-DOUVRES	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
15	Patricia ZARAGOZA-NODET	CUCLM	Joël BELLANGER	CUCLM
16	Alain MARIE	ST PIERRE/DIVES - MEZIDON	Bernard GASNIER	ST PIERRE/DIVES - MEZIDON
17	Michel COLOMBEL	CUCLM	Jean-Pierre BOUILLON	CUCLM

Etait également présents, Mme Janick GAILLARD-PRETI, trésorière CAEN-ORNE-ODON, Messieurs Philippe GUILLEMET, Directeur Régional Normandie, Denis DUGABELLE et Jacques MAHE, Directeurs Territoriaux Basse-Normandie et Calvados d'ENEDIS et M. Jean-François MORLAY, Directeur du Développement Territorial, d'EDF.

## **ACCUEIL DES DELEGUES**

M. Jacques LELANDAIS remercie les élus qui se sont mobilisés pour cette réunion du Comité Syndical et déclare la séance ouverte.

Celle-ci revêt un caractère particulièrement exceptionnel, puisque le Comité Syndical va devoir se prononcer sur le premier avenant du contrat de concession d'électricité, d'une importance capitale pour les activités du syndicat et de ses collectivités membres.

## **ORDRE DU JOUR**

M. Jacques LELANDAIS indique que l'ordre du jour est conforme à la convocation, qui a été adressée à l'ensemble des représentants, le 7 décembre 2018 :

- **Rapport du Président :**
  - Présentation des nouveaux représentants au Comité Syndical.
  - Agenda du Comité Syndical.
  - Etat des compétences transférées.
  - Retrait et adhésion de membres.
- **Dossiers :**
  - Avenant n° 1 au contrat de concession d'électricité + conventions.
  - Compétences « Petit cycle de l'eau ».
- **Finances :**
  - Mise en place d'une gestion pluriannuelle budgétaire des investissements.
  - Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours.
  - Durée d'amortissement des infrastructures « ENR » et « MD ».
  - Affectation des biens aux budgets annexes « ENR » et « MD ».
  - Engagement de crédits d'investissement avant le vote des budgets 2019.

## **PRESENTATION DE LA TRIBUNE**

M. Jacques LELANDAIS présente les personnalités à ses côtés à la tribune, à savoir :

- M. Philippe LAGALLE, 2<sup>ème</sup> Vice-Président en charge de l'Administration et des Finances ;
- M. Bernard LEJEUNE, 3<sup>ème</sup> Vice-Président en charge de la concession électricité ;
- M. Bruno DELIQUE, Directeur Général ;
- Mme Sylvie DURAND, Directrice du département Concessions Electricité et Gaz et Solidarité.

## **NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY-LITTRY-VILLERS, est nommé secrétaire de séance.

## RAPPORT DU PRESIDENT

### MODALITES DE VOTE ET DECOMPTE DES PRESENTS

M. le Président précise que, pour ce Comité Syndical, seuls des votes d'intérêt commun seront présentés. Il propose donc, comme traditionnellement de les réaliser à main levée.

Il rappelle que le quorum s'apprécie par rapport au nombre de voix correspondant aux représentants physiquement présents et que, pour en faciliter le décompte, seuls les représentants souhaitant s'abstenir ou voter contre seront invités à lever la main.

Par ailleurs, pour que puisse être pris en compte les pouvoirs, il remercie les mandataires de penser, le cas échéant, à lever la main également pour la personne leur ayant donné pouvoir.

M. Bruno DELIQUE présente l'état des présents, à l'ouverture de la séance :

	Vote d'intérêt commun
Représentants	199
Représentants en exercice*	198
Quorum atteint à partir de	100
Présents	121
Pouvoirs	17
Total des votants	138

\* En attente de réélection d'un représentant de la CLE de LISIEUX-MOYEAUX, suite au décès de M. Daniel VERGER.

M. le Président propose à l'assemblée de se recueillir en mémoire de M. Daniel VERGER, à l'occasion d'une minute de silence.

M. Jacques LELANDAIS annonce les pouvoirs réceptionnés, listés précédemment.

Le quorum étant atteint, les représentants peuvent valablement délibérer.

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

M. Jacques LELANDAIS soumet au Comité Syndical le procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2018, transmis aux représentants, préalablement à la réunion.

	Représentants	Représentants en exercice	Présents	Pouvoirs	Total
Nombre de suffrages	199	198	121	17	138

Le procès-verbal du 20 septembre 2018 est approuvé, à l'unanimité.

**PRESENTATION DES NOUVEAUX REPRESENTANTS AU COMITE SYNDICAL**

Comme annoncé dans la note de présentation adressée aux représentants au Comité Syndical avec leur convocation, M. le Président annonce l'arrivée de nouveaux représentants.

MM. Didier LEFORT, Christian DE MENEVAL, Roland BAUCHET, Christian DUVET et Philippe LECLERE ont respectivement été élus par leur CLE de Caen agglo, Livarot-Orbec et Bayeux à l'occasion des dernières réunions locales de l'automne.

Par ailleurs, suite au Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine de Caen la Mer, du 26 septembre dernier, M. le Président annonce que le Comité Syndical a le plaisir d'accueillir 2 nouveaux représentants.

Il s'agit de :

- M. Claude MARTIN, élu de la commune de Rosel ;
- M. Maurice LETRESOR, élu de la commune nouvelle de Saline.

Au nom du Comité Syndical, M. le Président leur souhaite la bienvenue.

**AGENDA DU COMITE SYNDICAL**

Dans un souci permanent de garantir l'atteinte du quorum lors des réunions du Comité Syndical, permettant, notamment, d'assurer la continuité des activités du syndicat et des services rendus aux usagers, M. le Président annonce les prochaines dates de réunions du Comité Syndical, à savoir :

- Jeudi 28 février 2019 – 14h – Salle Normandie de la CCI Caen St-Contest.
- Jeudi 4 avril 2019 – 14h – Salle Normandie de la CCI Caen St-Contest.

Il rappelle, par ailleurs, que l'ensemble des représentants au Comité Syndical recevra prochainement une invitation pour la cérémonie des vœux qui aura lieu le mercredi 16 janvier 2019, à 18h, dans les locaux du SDEC ÉNERGIE.

**ADHESION, RETRAIT ET TRANSFERTS DE COMPETENCES**

**ETAT DES COMPETENCES TRANSFEREES**

M. le Président annonce que, depuis la dernière réunion du Comité Syndical, le 20 septembre 2018, le Bureau Syndical, lors de ses dernières réunions du 19 octobre et du 30 novembre 2018, a acté les nouveaux transferts de compétences et l'a autorisé à les mettre en œuvre, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés.

Les nouveaux transferts concernés sont présentés comme suit :

Collectivité	Compétence
MARTAINVILLE	Eclairage Public
DIALAN-SUR-CHAINE	
HERMANVILLE-SUR-MER	
OUILLY-LE-TESSON	Energies Renouvelables
VAL D'ARRY	
FONTAINE-ETOUPEFOUR	
SAINTE-HONORINE-DU-FAY	
GAVRUS	
FEUGUEROLLES-BULLY	
BAVENT	Contribution à la Transition Energétique

A ce jour, le décompte des adhérents aux différentes compétences est donc le suivant :

Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse
488 communes 1 intercommunalité	448 communes 7 intercommunalités	40 communes
<b>Gaz</b>	<b>Infrastructures de charges pour véhicules électriques</b>	<b>Energies Renouvelables</b>
75 communes 1 intercommunalité	116 communes 1 intercommunalité	14 communes 2 intercommunalités
<b>Contribution à la Transition Energétique</b>	<b>Réseaux publics de chaleur et/ou de froid</b>	
5 communes	—	

*Le Comité Syndical prend acte de cette communication.*

## **RETRAIT ET ADHESION DE MEMBRES**

M. le Président rappelle que lors de la réunion du 20 septembre dernier, le Comité Syndical a délibéré en faveur du retrait du SDEC ÉNERGIE de la commune déléguée de Pont-Farcy et de l'adhésion au Syndicat de la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon.

Aussi, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et de ce qui avait été convenu lors du dernier Comité Syndical, une notification a été adressée le 21 septembre à chaque membre du syndicat, afin qu'il délibère pour accepter ou non ce retrait et cette adhésion.

Comme annoncé dans la note de présentation, adressée avec la convocation, la majorité qualifiée a été atteinte dès la mi-novembre.

La majorité qualifiée est définie sur la base de l'avis :

- des 2/3 des membres représentant la moitié de la population : 365 membres pour 348 606 habitants ;
- ou de la moitié des membres représentant les 2/3 de la population : 274 membres pour 464 807 habitants.

Les services du SDEC ÉNERGIE en ont immédiatement informé la Préfecture pour que les préfetures du Calvados et de la Manche prennent leurs arrêtés, avant le 31 décembre 2018, pour une mise en œuvre de ces décisions au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Un récapitulatif des retours des délibérations est présenté au Comité Syndical et le Président remercie vivement tous les élus qui se sont mobilisés, le résultat étant une nouvelle fois remarquable.

<b>Retrait de la Commune déléguée de Pont-Farcy</b>				
Avis favorables	Délibérations reçues	421 membres	594 968 habitants	Majorité qualifiée atteinte
Avis défavorable	Délibération reçue	1 membre	229 habitants	

Adhésion de la communauté de commune Vallées de l'Orne et de l'Odon				
Avis favorables	Délibérations reçues	418 membres	591 968 habitants	Majorité qualifiée atteinte
Avis défavorable	Délibération reçue	1 membre	229 habitants	-
En attente de délibérations		111 membres	103 397 habitants	

*Le Comité Syndical prend acte de cette communication.*

## DOSSIER (1ère partie)

### AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION D'ELECTRICITE ET APPROBATION DE TROIS CONVENTIONS SPECIFIQUES

M. le Président rappelle que le 29 juin dernier, le SDEC ÉNERGIE et ENEDIS ont conclu un nouveau contrat de concession pour la distribution publique d'électricité et la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente.

Ce contrat précisait qu'un certain nombre de ses dispositions devaient être actualisées, consolidées ou complétées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019. C'est l'objet de l'avenant n°1 et des trois conventions soumis à l'approbation du Comité Syndical.

M. Jacques LELANDAIS, souligne la qualité du travail qui a été fourni et l'esprit constructif qui a prévalu au cours des différents échanges avec ENEDIS ; ces derniers ayant permis d'aboutir à la rédaction du premier programme pluriannuel d'investissements, à la détermination des zones de qualité prioritaire et au programme d'investissements 2019.

La mise en œuvre et le suivi de ces programmes d'investissements aura pour conséquence une amélioration de la qualité de la distribution dans le département et notamment en zones rurales.

En espérant que cet esprit constructif qui a prévalu lors des négociations perdure et soit désormais une règle lors des futurs échanges pour le plus grand bénéfice des usagers du réseau, M. le Président salue la présence de Monsieur GUILLEMET, Directeur régional d'ENEDIS et laisse la parole à Monsieur Bernard LEJEUNE.

Monsieur Bernard LEJEUNE, Vice-Président en charge de la concession électricité remercie le Président et propose de commencer par un rappel de l'objet de ce dossier.

M. Bernard LEJEUNE confirme que le nouveau contrat de concession pour la distribution publique d'électricité et la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente, dont un certain nombre de dispositions doivent être confortées avant le 1<sup>er</sup> janvier prochain, a été signé le 29 juin dernier.

Dès le mois de juin et jusqu'au mois de novembre dernier, des négociations ont été menées avec le concessionnaire. Elles ont donné lieu à de multiples réunions et l'avancée des échanges a fait l'objet d'un reporting régulier auprès des membres de la Commission électricité élargie aux membres du Bureau Syndical et en Bureau Syndical.

In fine, le dossier soumis aujourd'hui à cette assemblée a pour objet d'approuver l'avenant n°1 à cette convention de concession et trois conventions spécifiques.

M. le Vice-Président rappelle que l'avenant et les trois conventions présentées ce jour, ont été mis à disposition, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, dans les locaux du SDEC ÉNERGIE et sur l'espace collectivité des représentants au Comité Syndical le 27 novembre 2018.

Par ailleurs, une note explicative de synthèse a été adressée le 7 décembre dernier, à l'ensemble des représentants, permettant de présenter les principales dispositions de cet avenant et de ces trois conventions.

Madame Sylvie DURAND, précise que l'avenant n° 1 a pour objet :

- d'actualiser et de compléter certaines des dispositions de la convention de concession. Il s'agit notamment :
  - d'insérer le 1<sup>er</sup> Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) de 4 ans,
  - de présenter une liste consolidée des données qui permet d'actualiser le diagnostic technique ;
  - de mettre à jour les orientations de développement du territoire ;
  - d'insérer les tableaux de suivi et de mise en œuvre du programme annuel.
- d'introduire l'état des lieux dans les documents contractuels ;
- de prendre en compte le retrait de la commune de Tessy Bocage (commune déléguée de Pont-Farcy).

Les trois conventions spécifiques ont, quant à elles, pour objet :

- de créer trois zones de qualité prioritaire,
- d'obtenir communication de données techniques complémentaires,
- de mettre en œuvre la mission de contrôle du concédant.

Monsieur Bernard LEJEUNE confirme que les objets de l'avenant proposé sont multiples ; certains points ayant plus d'impact que d'autres, en particulier ceux relatifs à la détermination des programmes d'investissements pour les années à venir sur le territoire du Calvados.

Comme le cahier des charges le prévoit pour les programmes pluriannuels et le programme annuel, M. le vice-Président propose une présentation conjointe avec le concessionnaire de ces programmes dans toutes leurs déclinaisons :

1. Contenu du premier PPI 2019-2022,
2. Investissements sur les zones de qualité prioritaire, qui seront arrêtés dans le cadre d'une des trois conventions soumises à cette assemblée pour approbation,
3. Contenu du programme annuel d'investissements 2019.

Au terme de cette présentation, Monsieur GUILLEMET représentant d'ENEDIS interviendra à son tour.

Mme Sylvie DURAND confirme que le PPI est un programme d'investissements de quatre ans, annexé à la convention de concession, élaboré conjointement par le SDEC ÉNERGIE et ENEDIS, afin d'atteindre les valeurs repères fixées au schéma directeur.

Le contrat, signé le 29 juin 2018, prévoit l'élaboration de ce 1<sup>er</sup> PPI avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il constitue l'annexe 5 du présent avenant et est présenté à l'assemblée par les deux maîtres d'ouvrage.

M. Bernard LEJEUNE précise que des réunions trimestrielles seront organisées avec ENEDIS pour suivre les investissements et l'atteinte des valeurs repères.

## **1. Le Programme Pluriannuel d'investissements (PPI) 2019 – 2022**

Le PPI est une série d'engagements communs, notamment financiers et en qualité d'ouvrages, visant à atteindre des valeurs repères en matière de qualité de la distribution d'électricité.

Mme Sylvie DURAND présente les engagements respectifs de chacune des parties, à savoir :

Typologie de travaux	Engagement ENEDIS		Engagement SDEC ÉNERGIE	
	Financier K€ HT	En quantité d'ouvrages	Financier K€ HT	En quantité d'ouvrages
<b>Renforcement</b> (levée de contrainte de tension)	8 700	4 départs HTA renforcés, 7 départs HTA créés 10 km de réseau BT renforcés	8 750	83 Km de réseau BT renforcés
<b>Sécurisation face aux risques climatiques</b>	2 525	10 km HTA aériens déposés 24 postes HTA BT équipés et 20 poste sécurisés	1 500	10 Km de réseau BT enfout (zone de vent)
<b>Modernisation du réseau</b> (remplacement pour obsolescence)	19 000	13,5 Km de réseau BT aérien fils nu déposés 44 Km HTA souterrain CPI + 44 Km HTA aérien déposés	24 770	189 Km de réseau BT fils nu déposés
<b>Modernisation du réseau</b> (maintenance lourde)	4 000	320 km traités		
<b>Automatisation et continuité</b>	3 400	112 ouvrages installés, création de bouclage	280	Réalisation de travaux sous tension
<b>Traitement PCB &amp; désamiantage</b>	890	160 transformateurs traités		
<b>Total</b>	<b>38 515</b>		<b>35 300</b>	

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement du concessionnaire, elles sont supérieures de 7 % par rapport aux dépenses similaires sur les 4 années précédentes. 73% de ces investissements sont destinés à renouveler les ouvrages du réseau.

En outre, ENEDIS prévoit sur 4 ans, de traiter 17 km de réseaux CPI BT pour un montant de 5 100 k€.

Mme Sylvie DURAND rappelle que le schéma directeur des investissements du Calvados a fixé des valeurs repères à atteindre en termes de qualité de la distribution d'électricité.

Ainsi et pour ce qui concerne la suppression du stock de câble HTA souterrain à papier imprégné (technologie fortement incidentogène et dont la suppression devrait améliorer le temps moyen de coupure) le schéma directeur en prévoit la suppression de 90%, au terme du 4ème PPI.

La dépose de 4 km de réseau HTA souterrain CPI au titre du 1<sup>er</sup> PPI représente 27 % de l'objectif, si le concessionnaire maintient cet effort pour les trois prochains PPI, cet objectif sera atteint. C'est ainsi qu'est évoquée une trajectoire « respectée » dans le cadre de cette présentation.

Le même constat est à noter en ce qui concerne la suppression des autres technologies incidentogènes notamment le réseau BT fils nus.

En outre, le concessionnaire et le concédant mettront en œuvre plusieurs actions visant à réduire le critère B (temps moyen de coupure vu des usagers BT) à la maille concessive et communale et à maintenir le taux d'usagers mal alimentés en tenue de tension et en continuité.

Enfin, la trajectoire de l'objectif de sécurisation des postes HTA BT en zone inondable et de suppression du stock de réseau HTA à risque avérée est respectée, elle aussi.

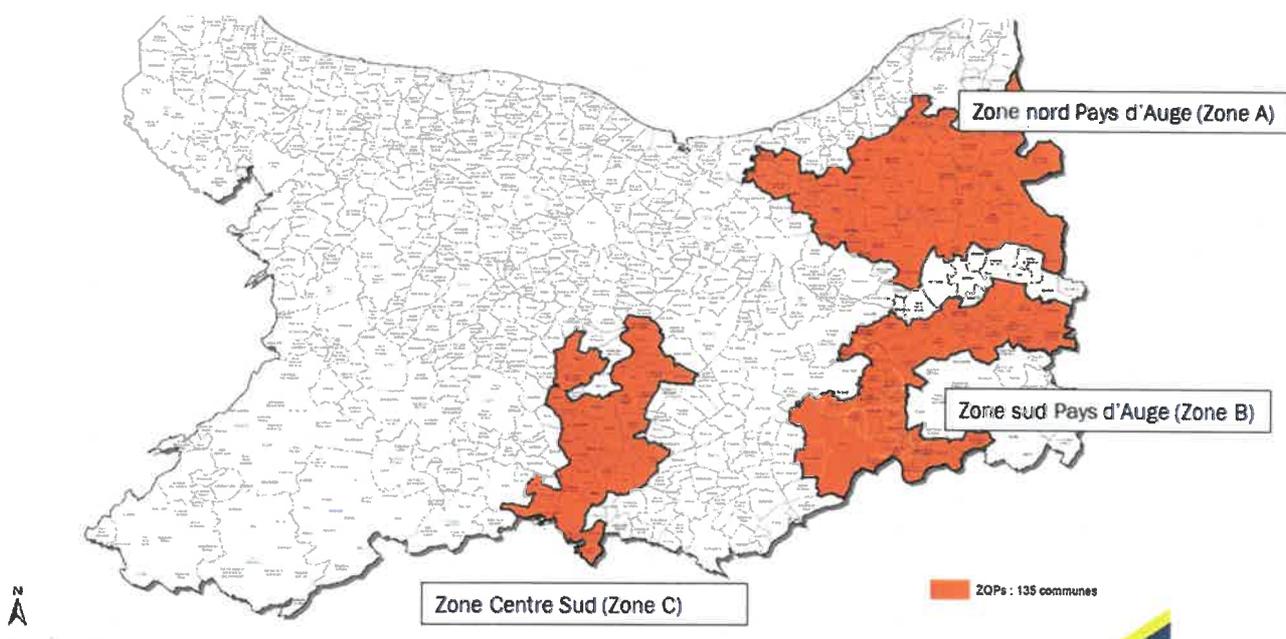
Monsieur Bernard LEJEUNE précise que l'engagement financier du SDEC ÉNERGIE va se traduire par la mise en œuvre d'un programme d'aides financières adapté, qui fera l'objet de travaux aux prochains comités syndicaux de février et d'avril 2019.

## 2. Les Zones de qualité prioritaire ZQP

Monsieur Bernard LEJEUNE précise que, dans le cadre de ces négociations, le souhait du syndicat, notamment, était de mettre en avant la nécessité d'offrir une qualité de la distribution similaire dans l'ensemble du département. Le diagnostic technique qui constitue un des éléments du schéma directeur a fait apparaître très vite que la qualité de la continuité pouvait être différente d'une zone à une autre du département. Il a, notamment, mis l'accent sur un critère B contrasté faisant apparaître de fortes variations du temps moyen de coupure.

Dans ce contexte, le syndicat a souhaité mettre en œuvre un programme spécifique de travaux dans ces zones, formalisé par convention. 23% des investissements du PPI seront affectés à l'amélioration de la qualité de l'électricité distribuée sur ces zones.

135 communes sont concernées par ces 3 zones définies comme suit :



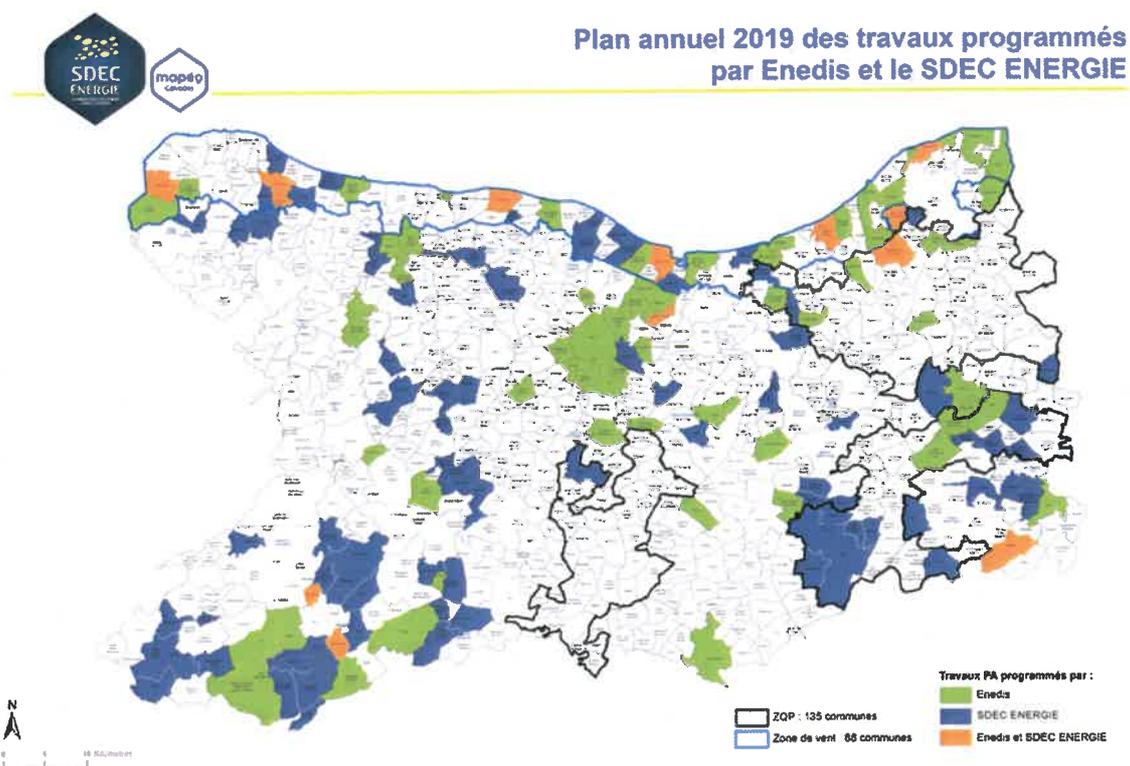
M. Bernard LEJEUNE présente l'objectif à atteindre pour les communes de la ZQP en comparaison aux autres zones du département :

Nature de la valeur repère principale	Valeur de départ	Valeur cible (objectif)	Trajectoire à suivre (objectif intermédiaire)	Échéance
Critère B : 80% des communes des trois zones de qualité prioritaire	80 % des communes comprises entre [0 et 470']	Réduction de la fourchette haute de 10% au terme de la convention	Sans objet	Au terme de la convention (4 ans)
Critère B : 80% des communes de la concession	80 % des communes comprises entre [0 et 260']	Réduction de la fourchette haute de 30% en moyenne sur le dernier PPI	Décroissance linéaire entre la valeur de départ et la valeur cible	Au terme du contrat

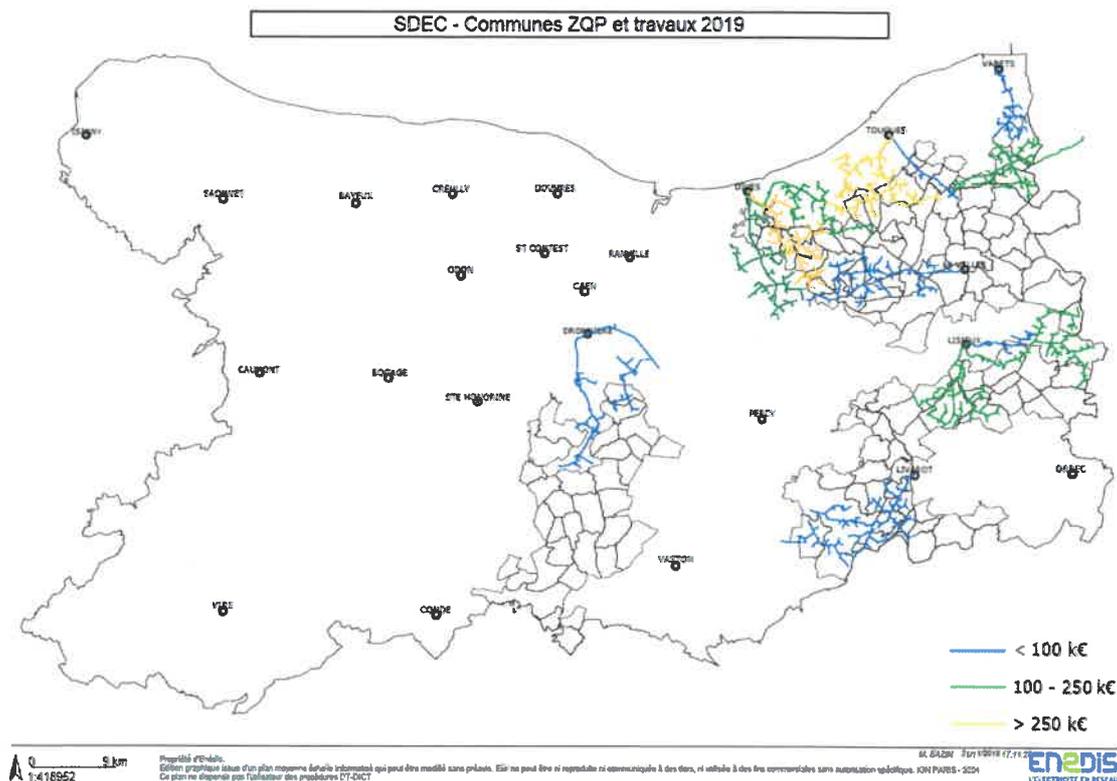
### 3. Le Programme Annuel 2019

Madame Sylvie DURAND annonce que les engagements du Programme Annuel 2019 (PA) se déclinent en termes financiers et de qualité d'ouvrage :

Typologie de travaux	Engagement ENEDIS		Engagement SDEC ÉNERGIE	
	Financier K€ HT	En quantité d'ouvrages	Financier K€ HT	En quantité d'ouvrages
<b>Renforcement</b> (levée de contrainte de tension)	2 972	79 Km	2 500	23 Km
<b>Sécurisation face aux risques climatiques</b>	642	18 Km	500	3 Km
<b>Modernisation du réseau</b> (remplacement pour obsolescence)	5 602	81 Km	5 100	45 Km
<b>Modernisation du réseau</b> (maintenance lourde)	1 000	(définie courant 2019)		
<b>Automatisation et continuité</b>	845	7 Km+ 52 OMT	70	
<b>Traitement PCB &amp; désamiantage</b>	220	(définie en 2019)		
<b>Total</b>	<b>11 281</b>	<b>52 OMT +185 Km</b>	<b>8 170</b>	<b>71 km</b>



**Travaux ENEDIS sur les départs HTA ayant un impact sur la distribution d'électricité dans les ZQP :**



M. le Président donne la parole à M. Philippe GUILLEMET, Directeur Régional d'ENEDIS.

Intervention de M. Philippe GUILLEMET :

« Monsieur le Président du SDEC ÉNERGIE, Messieurs les Vice-Présidents, Monsieur le Directeur Général, Madame la Directrice, Messieurs les Directeurs, Mesdames, Messieurs les élus,

Je voulais tout d'abord remercier le Président de nous avoir conviés avec EDF au Comité Syndical dans le cadre de l'approbation de l'avenant n°1 du contrat de concession d'électricité. Je n'ai pas l'intention de revenir en détail sur la présentation qui a été faite de manière très pédagogique et sur les composantes de l'avenant. Je voudrais cependant souligner 3 ou 4 points importants.

Concernant le PPI (prévisions d'investissement sur les 4 ans à venir) et le PA plus détaillé pour 2019, ces derniers semblent répondre à notre volonté d'aller vers une gouvernance concertée des investissements sur les réseaux. On l'a vu, les investissements prévus sur ces 4 ans sont cohérents avec les valeurs repères du contrat de concession signé en juin. Très concrètement, ce qui va être fait dans les 4 années à venir concorde parfaitement aux objectifs fixés à 30 ans.

Le second point que je souhaitais souligner, à mettre au bénéfice du SDEC ÉNERGIE, porte sur les engagements du syndicat en matière d'investissement. Il s'agit d'une chose rare car, en général, le concédant ne s'engage pas sur des montants. Ceci est important si on souhaite préserver ce modèle concessif à un moment où les concitoyens demandent ce qui est fait de l'argent des taxes et notamment de celles d'électricité. On entendait dernièrement sur les ondes des personnes relevant qu'un tiers seulement de leur facture correspondait à la fourniture d'énergie. Il est donc important d'afficher qu'une partie de ces taxes retourne sur le réseau et permet de le fiabiliser. Je pense donc que cette démarche est très bonne et je m'en suis déjà fait l'écho au niveau national pour qu'elle soit plus généralement suivie.

Le troisième point important que je voulais souligner repose sur la concrétisation de l'objectif annoncé en juin. On vous avait dit en juin qu'on ne voulait laisser personne au bord du chemin et qu'on voulait faire des efforts particuliers avec le SDEC ÉNERGIE sur les communes en retrait en matière de qualité de fourniture électrique. Ce n'est pas le tout de le dire, il faut le concrétiser et je pense que nous avons trouvé là un bon concept avec celui des zones de qualité prioritaire qui vous ont été présentées. Elles regroupent 135 communes et on va investir 25% du montant des PPI sur ces communes, soit  $\frac{1}{4}$  des investissements alors que ces communes, du point de vue de la population, ne représentent pas 25% de la population du département. On veut donc vraiment faire un effort spécifique. La baisse des temps de coupure va être deux fois plus rapide sur ces communes que sur la moyenne des communes du Calvados (sachant que sur le Calvados on inclut Caen, qui est une zone urbaine où les temps de coupures sont beaucoup plus faibles).

En synthèse, vous l'aurez compris, je suis très favorable à cet avenant. Je trouve que la négociation s'est très bien passée, dans une logique gagnant/gagnant. Je ne peux donc que vous encourager à approuver cet avenant.

Au-delà de ça, je voudrais quand même souligner l'engagement des équipes de négociations, côté SDEC ÉNERGIE et côté ENEDIS, qui ont fait preuve de beaucoup d'engagement et de professionnalisme. Je voulais également remercier, à titre personnel, les relations privilégiées, de confiance et constructives que j'ai eu avec le Président LELANDAIS, le Directeur Général, M. DELIQUE, M. LEJEUNE et Mme DURAND, cheville ouvrière. Je tenais à le souligner car ça ne se passe pas toujours comme ça. Ça a été un plaisir de travailler avec vous, sachant que sur les 6 derniers mois il a fallu accélérer et aller vite pour construire ce contrat.

Merci de votre attention. »

M. Jacques LELANDAIS remercie M. Philippe GUILLEMET pour ces mots et l'ensemble des intervenants et personnes ayant travaillé sur ce contrat et cet avenant (partenaires, élus et services).

Il invite les participants à débattre.

Aucune observation n'étant formulée, M. le Président remercie les concessionnaires présents et les invite à quitter la séance avant le vote.

### Sortie des concessionnaires.

→ **Délibération d'intérêt commun** : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de concession aux termes de laquelle le SDEC ÉNERGIE concède au concessionnaire, les missions de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur l'ensemble de son territoire.

Monsieur le Président, après avoir exposé les dispositions principales de cet avenant n°1 :

- La détermination conjointe du Programme pluriannuel d'investissements (PPI) 2019-2022.
- L'actualisation des dispositions relatives, à la liste des données utiles à la mise à jour du diagnostic technique, aux orientations de développement du territoire, aux tableaux de suivi des programmes d'investissements (orientations actualisées au 31 décembre 2018, incluant la présentation de l'outil Prosper et présentant deux scénarios d'évolution des consommations).
- L'introduction d'un état des lieux « entrant » dans le corps du contrat et l'obligation pour les parties de réaliser un état des lieux de sortie.
- La réduction du périmètre de la concession du calvados suite au retrait de la commune de Tessy-Bocage.
- La correction d'erreurs de forme et la renumérotation des annexes 2A à 2F.

propose au Comité Syndical de l'approuver.

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical d'approuver l'avenant n°1 proposé.

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	198	121	17	138

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de l'avenant n°1 à la convention de concession aux termes de laquelle le SDEC ÉNERGIE concède au concessionnaire, ENEDIS et EDF SA, les missions de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur l'ensemble de son territoire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 et, pour une durée de 30 ans ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

→ **Délibération d'intérêt commun** : Approbation de la convention d'amélioration de la qualité de l'électricité distribuée dans les 3 zones de qualité prioritaire

Considérant que le diagnostic technique du schéma directeur a conclu à l'existence d'un critère B HIX hors RTE à la maille communale faisant apparaître de fortes variations du temps moyen de coupure sur trois zones géographiques du Département.

Considérant que le SDEC ÉNERGIE et ENEDIS ont convenu de la nécessité d'adopter sur ces trois Zones de Qualité Prioritaire (ZQP) un programme spécifique d'investissements permettant une amélioration de la qualité de la distribution.

Considérant qu'il est dans l'intérêt du SDEC ÉNERGIE d'améliorer la qualité de la distribution électrique dans ces zones.

La convention proposée, d'une durée de 4 ans :

- Fixe le périmètre de ces zones,
- Présente leur diagnostic qualitatif,
- Détermine un objectif de qualité,
- Fixe le programme d'investissements de parties et leur délai de réalisation,
- Détermine les critères de suivi des réalisations,

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical d'approuver la convention proposée.

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	198	121	17	138

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de la convention d'amélioration de la qualité de l'électricité distribuée dans les 3 zones de qualité prioritaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à la rendre exécutoire.

→ **Délibération d'intérêt commun** : Approbation de la convention relative aux modalités d'organisation du contrôle de concession

Cette convention, conclue le 29 juin, prévoit son actualisation suite à la consolidation de la liste des données minimales à fournir dans le cadre de la mission de contrôle.

Cette liste ayant été consolidée conjointement par les parties, celles-ci se proposent de substituer à cette convention une nouvelle convention permettant les évolutions suivantes :

- Introduction d'une nouvelle liste de données
- Modification de la date de réception de quelques données (au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet).

Les autres données de la convention initiale ne sont pas modifiées.

Considérant qu'il est dans l'intérêt du SDEC ÉNERGIE que les modalités d'organisation de la mission de contrôle du concessionnaire ENEDIS soient définies précisément.

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical d'approuver la convention proposée.

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	198	121	17	138

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** le contenu de la convention relative aux modalités d'organisation du contrôle de concession ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à la rendre exécutoire.

→ **Délibération d'intérêt commun** : Approbation de la convention relative à la communication de données techniques pour l'estimation de l'état de charges des départs BT sur la zone de maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante.

Considérant qu'il est dans l'intérêt du SDEC ÉNERGIE d'obtenir des informations complémentaires relatives à l'estimation de l'état de charges des départs Basse Tension –BT - sur la zone de maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante.

La convention proposée, pour une durée de quatre ans, prévoit la communication, par le concessionnaire, des données listées en annexe 1 de la convention, sur la zone de maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante (Communes B et C).

Il revient au SDEC ENERGIE de solliciter, une fois par an, ces données qui doivent être fournies dans un délai de 15 jours ouvrés.

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical d'approuver la convention proposée.

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	198	121	17	138

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contenu de la convention relative à la communication de données techniques pour l'estimation de l'état de charges des départs BT sur la zone de maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à la rendre exécutoire.

Départ de MM. Antoine AOUN et Nicolas JOYAU, représentants de la Communauté Urbaine de Caen la Mer, portant l'état des présents à :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	198	119	17	136

## FINANCES

### MISE EN PLACE D'UNE GESTION PLURIANNUELLE BUDGÉTAIRE DES INVESTISSEMENTS PAR AUTORISATION DE PROGRAMMES ET CRÉDITS DE PAIEMENT

La mise en œuvre du nouveau contrat de concession d'électricité nécessite de nouveaux outils structurants de pilotage des travaux d'investissement :

- Le Schéma Directeur d'Investissement ;
- Les Programmes Pluriannuels d'Investissement ;
- Les Programmes Annuels.

Cette programmation pluriannuelle des investissements inscrits au titre des PPI, peut se traduire par une évolution de la structuration budgétaire du budget principal.

La mise en place dès 2019 des PPI - Programmes Pluriannuels d'Investissements (avenant n°1 au contrat de concession d'électricité) réclame la mise en place d'une gestion budgétaire pluriannuelle sous la forme d'Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement (AP / CP).

La procédure des autorisations de programme / crédits de paiement est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet de limiter le recours aux reports d'investissement.

Les AP (Autorisations de Programme) pour les dépenses d'investissement, correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations. Ils permettent d'identifier les budgets par projets et d'avoir une approche pluriannuelle. Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées.

Les CP (Crédits de Paiement) constituent le plafond des dépenses pouvant être payées sur l'exercice. La consommation des crédits peut s'échelonner sur plusieurs exercices.

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical de valider le principe du recours à la gestion budgétaire pluriannuelle des travaux d'investissement relevant des Programmes Pluriannuels d'Investissement du contrat de concession d'électricité.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

- Décompte des votants :

	Représentants	Représentants en exercice	Présents	Pouvoirs	Total
Nombre de suffrages	199	198	119	17	136

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le principe du recours à la gestion budgétaire pluriannuelle en AP/CP pour les Programmes Pluriannuels d'Investissement du contrat de concession d'électricité, dès l'exercice 2019 ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

## **FINANCEMENT DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES AUX TRAVAUX PAR FONDS DE CONCOURS**

Par délibération en date du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Vu les avis favorables respectifs de la commission « Administration-finances » en date du 13 novembre 2018 et du Bureau Syndical du 30 novembre 2018, le Président propose au Comité Syndical de se prononcer sur les 32 nouveaux projets, présentés depuis le Comité Syndical du 20 septembre dernier, pour un montant total de 1 043 118,32 €.

La liste de ces projets a été communiquée aux représentants du Comité Syndical (24 projets, pour un montant de 910 522,65 €) dans la note de présentation jointe à la convocation.

Il s'agit de la liste suivante :

N° DE DOSSIER	COMMUNE	INTITULE DU PROJET	TYPE DE TRAVAUX	MONTANT GLOBAL DE L'OPERATION HT	PARTICIPATION COMMUNALE	FONDS DE CONCOURS
11AME0100	SAINT-MANVIEU-NORREY	RUE CENTRALE ET GRANDE RUE PHASE 3	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	79 314,10	32 815,71	32 815,71
15EXT0084	SOULEUVRE-EN-BOCAGE (LA GRAVERIE)	BT BLANC CAILLOUX 317-15 - LOT.COMMUNAL HERCENDIERE	EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES	25 730,53	11 613,38	11 613,38
17AME0079	SOULEUVRE-EN-BOCAGE (LE TOURNEUR)	REEMPLACEMENT POSTE "TOUR" PAR PSSA 250 KVA	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	30 321,75	9 096,53	9 096,53
17EPI0767	SOUMONT-SAINT-QUENTIN	EXTENSION DE 6 LAMPADAIRES RD91A BOURG	ECLAIRAGE PUBLIC	11 109,59	7 221,23	7 221,23
18AME0013	LE BU-SUR-ROUVRES	RD239 - BOURG	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	118 236,98	20 299,66	20 299,66
18EPI0173	BENOUVILLE	REQUALIFICATION BLD KIEFFER	ECLAIRAGE PUBLIC	38 278,83	28 709,12	28 709,12
18EPI0560	GRANDCAMP-MAISY	RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE QUAI CRAMPON	ECLAIRAGE PUBLIC	75 703,02	52 992,11	52 992,11
18EPI0584	COURSEULLES-SUR-MER	RENOUVELLEMENT LAMPADAIRES VETUSTES	ECLAIRAGE PUBLIC	8 941,94	5 601,74	5 601,74
18EPI0734		RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE SUITE AMENAGEMENT PLACE DU MARCHÉ		92 008,29	69 921,22	69 006,22
18EPI0770		RENOUVELLEMENT FOYER 08-049 ET LAMPADAIRE 08-031		5 882,84	4 412,13	4 412,13
18EPI0790		RENOUVELLEMENT LAMPADAIRES SUITE TRAVAUX VOIRIE VARIANTE 2		38 393,66	26 119,27	26 119,27
18EPI0674	ÉVRECY	SITE N°5 / N°7 ET N°8: MISE EN PLACE DE TROIS CAMERAS	ECLAIRAGE PUBLIC	21 464,52	15 025,16	15 025,16
18EPI0768	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	MISE EN PLACE DE LA VIDEO-PROTECTION	ECLAIRAGE PUBLIC	44 563,56	35 650,85	33 422,67
11AME0133	SAINT-AUBIN-SUR-MER	RUE CANET ET RUE FOCH	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	486 555,40	327 399,28	327 399,28
16AME0135	VILLERS-BOCAGE	RUE AUX GRAINS	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	147 588,91	110 961,08	110 961,08
17AME0009	CUVERVILLE	ANGLE RUES DE SANNERVILLE / ESCOVILLE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	13 368,99	8 958,80	8 958,80
17EPI0634	BAYEUX	SEPARATION ARMOIRES 46/48 ZA BAYEUX INTERCOM, RUE DE LA RESISTANCE	ECLAIRAGE PUBLIC	3 200,59	3 200,59	2 400,44
18EPE0006	MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE	DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC	ECLAIRAGE PUBLIC	97 574,79	38 527,78	38 527,78
18EPI0262	LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR	EXTENSION A LA POSE DE PRISE GUIRLANDE	ECLAIRAGE PUBLIC	2 488,59	1 866,44	1 866,44
18EPI0921	MAIZET	RENOUVELLEMENT LAMPADAIRE 99-001	ECLAIRAGE PUBLIC	2 784,25	1 809,76	1 809,76
18EPE0015	OUISTREHAM	RENOUVELLEMENT DES LAMPADAIRES AVENUE DE LA MER	ECLAIRAGE PUBLIC	36 316,27	25 421,39	25 421,39
18EPI0942		RENOUVELLEMENT DES LUMINAIRES DU CENTRE BOURG		71 108,93	56 887,14	53 331,70
18EPI0968		POSE DE CONTROLEUR ET NOEUX COMMUNICANTS AVENUE DE LA MER		11 088,58	8 870,86	8 316,44
18EXT0008	AUNAY-SUR-ODON	CREATION PSSB BOIS D'AUNAY 100 KVA	EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES	42 549,24	15 194,61	15 194,61
<b>TOTAL</b>					<b>918 575,84</b>	<b>910 522,65</b>

Celle-ci, sur proposition du Président, est complétée par les 8 dossiers suivants, déposés depuis l'envoi de la note de présentation :

N° DOSSIER	COMMUNE	INTITULE DU DOSSIER	TYPE DE TRAVAUX	MONTANT GLOBAL HT	PARTICIPATION COMMUNALE	FONDS DE CONCOURS
15AME0022	FONTENAY-LE-PESNEL	RUE FLAVACOURT	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	191 815,08	55 965,56	55 965,56
16AME0026	COURSON (NOUES DE SIENNE)	D77 BOURG		65 095,59	19 264,41	19 264,41
16DPE0192	VASSY (VALDALLIERE)	RUE DE LA GRANGE - RUE DU CANAL		46 948,13	9 751,44	9 751,44
18EPE0019	HERMANVILLE-SUR-MER	PROGRAMME EFFICACITE ENERGETIQUE 2018	ECLAIRAGE PUBLIC	39 013,61	21 457,49	21 457,49
18EPE0040	OUISTREHAM	RENOUVELLEMENT DES BORNES 05/021 A 023		4 357,97	3 050,58	3 050,58
18EPI0113	BAUQUAY (LES MONTS D'AUNAY)	EXTENSION EP POUR AMENAGEMENT D'UN PARKING		6 239,35	4 679,51	4 679,51
18EPI0372	BAYEUX	EXTENSION ECLAIRAGE SECURISATION PASSAGES PIETONS		6 933,35	6 240,02	5 200,01
18EPI0445	LE BREUIL-EN-AUGE	RENOUVELLEMENT DES LAMPADAIRES DE LA RD 579A DANS LE CADRE DE SON REAMENAGEMENT		20 347,18	13 226,67	13 226,67
<b>TOTAL</b>					<b>133 635,68</b>	<b>132 595,67</b>

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical de se prononcer sur la liste complète de demandes de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours projets, présentés depuis le Comité Syndical du 20 septembre dernier.

➔ **Délibération d'intérêt commun :**

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
<b>NOMBRE DE SUFFRAGES</b>	199	195	119	17	136

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la liste complète de demandes de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours (32 projets, pour un montant de 1 043 118,32 €) ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

## DUREE D'AMORTISSEMENT DES INFRASTRUCTURES « ENERGIES RENOUVELABLES » ET « MOBILITE DURABLE»

M. Philippe LAGALLE rappelle que l'article L. 2321-2 du CGCT prévoit que les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus.

L'amortissement constitue une opération d'ordre budgétaire qui ne donne pas lieu à décaissement. Il s'assimile à un prélèvement minimum sur la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement.

C'est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. La sincérité du budget exige que cette dépréciation soit constatée.

En principe, l'amortissement est linéaire. Par mesure de simplification il n'est pas fait application du prorata temporis à compter de la date de mise en service du bien. Il est calculé à partir du début d'exercice suivant.

Il est proposé au Comité Syndical de fixer la durée des amortissements des biens mis à disposition comme suit :

Budget	Immobilisations des biens mis à disposition	Durée d'amortissement
Budget principal	« Réseaux technique de chaleurs »	30 ans
Budget annexe ENR (Energies Renouvelables)	« Réseaux de chaleurs »	30 ans
Budget annexe MD (Mobilité Durable)	« Station Hydrogène »	10 ans

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical de se prononcer sur ces trois propositions.

### → Délibérations d'intérêt commun :

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFRAGES	199	195	119	17	136

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** la durée des amortissements des biens constituant les réseaux techniques de chaleur mis à disposition et relevant du Budget Principal, à 30 ans ;
- **FIXE** la durée des amortissements des biens constituant les réseaux de chaleur mis à disposition et relevant du budget annexe « EnR » (Energies Renouvelables), à 30 ans ;
- **FIXE** la durée des amortissements des biens constituant les stations hydrogènes mis à disposition et relevant du budget annexe « MD » (Mobilité Durable), à 10 ans ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de ces décisions ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution des présentes délibérations.

**ENGAGEMENT DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2019**

M. Philippe LAGALLE rappelle que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et à l'exclusion également des restes à réaliser et des reports. L'autorisation mentionnée ci-avant, précise le montant et l'affectation des crédits.

Cette disposition permet la continuité de l'engagement des programmes de travaux entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et la date du vote des budgets, prévu le 4 avril 2019.

Pour 2019, le montant et l'utilisation des crédits d'investissement avant le vote des budgets 2019, sont les suivants :

**Budget principal**

Article	Intitulé	BP 2018	Crédit d'investissement 2019 utilisable avant le vote du budget
<b>Chapitre 20</b>		<b>343 000,00</b>	<b>85 750,00</b>
<b>20414823</b>	Subvention communes compétences gaz	120 000,00	30 000,00
<b>2051</b>	Logiciels informatique	223 000,00	55 750,00
<b>Chapitre 21</b>		<b>452 815,00</b>	<b>113 203,75</b>
<b>21318</b>	Installations générales et aménagement construction	116 000,00	29 000,00
<b>2182</b>	Achat véhicules	110 000,00	27 500,00
<b>2183</b>	Achat matériel informatique et de bureau	138 370,00	34 592,50
<b>2184</b>	Achat mobilier de bureau	33 845,00	8 461,25
<b>2188</b>	Autre matériels	54 600,00	13 650,00
<b>Chapitre 23</b>		<b>32 027 148,84</b>	<b>8 006 787,21</b>
<b>2315</b>	Travaux Réseaux	20 524 189,37	5 131 047,34
<b>2317</b>	Travaux Réseaux éclairage et signalisation lumineuse mis à disposition	10 000 000,00	2 500 000,00
<b>238</b>	Avances forfaitaires sur marchés	1 502 959,47	375 739,87
<b>Chapitre 458</b>		<b>2 170 000,00</b>	<b>542 500,00</b>
<b>4581618</b>	Travaux sous mandat Génie civil	2 170 000,00	542 500,00
<b>Chapitre 458</b>		<b>374 144,62</b>	<b>93 536,15</b>
<b>4581818</b>	Travaux sous mandat Eclairage	374 144,62	93 536,15
<b>041 - OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>5 000 000,00</b>	<b>1 250 000,00</b>
<b>2041482</b>	Subventions communes aux travaux d'éclairage sous mandat	200 000,00	50 000,00
<b>204412</b>	Participations aux travaux Télécom sous mandat	600 000,00	150 000,00
<b>23151</b>	Contrepartie des récupérations d'avances forfaitaires Electricité	500 000,00	125 000,00
<b>23152</b>	Contrepartie des récupérations d'avances forfaitaires Eclairage	100 000,00	25 000,00
<b>23171</b>	Contrepartie des délégations de maîtrise d'ouvrage Electricité	300 000,00	75 000,00
<b>23172</b>	Contrepartie des délégations de maîtrise d'ouvrage Eclairage	300 000,00	75 000,00
<b>2762</b>	Créances sur transfert TVA	3 000 000,00	750 000,00

**Budget annexe « Energies Renouvelables »**

Article	Intitulé	BP 2018	Crédit d'investissement 2019 utilisable avant le vote du budget
<b>Chapitre 20</b>		83 500,00	20 875,00
<b>2031</b>	Frais d'étude	80 000,00	20 000,00
<b>2033</b>	Frais d'insertion	3 500,00	875,00
<b>Chapitre 23</b>		765 000,00	191 250,00
<b>2317</b>	Immobilisations en cours	765 000,00	191 250,00

**Budget annexe « Mobilité Durable »**

Article	Intitulé	BP 2018	Crédit d'investissement 2019 utilisable avant le vote du budget
<b>Chapitre 23</b>		2 000 000,00	500 000,00
<b>2317</b>	Immobilisations en cours	2 000 000,00	500 000,00

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical de se prononcer sur ces trois propositions.

**→ Délibérations d'intérêt commun :**

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
<b>NOMBRE DE SUFFRAGES</b>	199	195	119	17	136

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif principal 2019 ;
- **AUTORISE** le Président à mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif annexe « EnR » 2019 ;
- **AUTORISE** le Président à mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif annexe « MD » 2019 ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de ces décisions ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution des présentes délibérations.

**AFFECTATION DE BIENS AUX BUDGETS ANNEXES « ENERGIES RENOUVELABLES » ET « MOBILITE DURABLE»**

M. Philippe LAGALLE rappelle que, par délibérations en date du 12 décembre 2017 et du 8 février 2018, le Comité Syndical a créé deux régies à autonomie financière sans personnalité morale. La première est en charge des Energies Renouvelables, la seconde est en charge de la Mobilité Durable.

Par délibération du Comité Syndical du 5 avril 2018, chaque régie à autonomie financière sans personnalité morale est dotée d'un budget annexe selon la nomenclature M4 qui permet d'identifier les dépenses et les recettes relatives aux activités de ce service public.

Dans ce cadre réglementaire budgétaire, il convient de procéder à l'affectation des biens imputés au budget principal du SDEC ÉNERGIE, aux budgets annexes des régies à autonomie financière.

L'affectation des biens permet de transférer aux régies à autonomie financière la jouissance des biens avec tous les droits et les obligations qui s'y rapportent.

L'affectation ne comporte aucune rémunération.

Les régies à autonomie financière intègrent donc les immobilisations affectées dans leurs patrimoines, sans pour autant en être propriétaires. Le SDEC ÉNERGIE conserve la propriété des immobilisations.

L'état détaillé des immobilisations affectées à chaque régie à autonomie financière - Energies Renouvelables et Mobilité Durable - a été communiqué aux représentants du Comité Syndical, préalablement à la réunion - annexes F et G de la note de présentation jointe à la convocation.

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical de se prononcer sur ces propositions.

→ **Délibérations d'intérêt commun :**

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	195	119	17	136

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'affectation des immobilisations à la régie à autonomie financière « ENR » ;
- **AUTORISE** l'affectation des immobilisations à la régie à autonomie financière « MD » ;
- **AUTORISE** les opérations comptables s'y rapportant ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de ces décisions ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution des présentes délibérations.

**DOSSIERS (2<sup>ème</sup> partie)****COMPETENCES « PETIT CYCLE DE L'EAU »**

M. le Président annonce que le dernier dossier proposé au Comité Syndical porte sur le « petit cycle de l'eau », sujet dont il a été chargé par le Comité Syndical du 17 décembre 2017 d'étudier l'opportunité et la faisabilité.

Il est rappelé que le périmètre du petit cycle de l'eau concerne uniquement les compétences « Eau Potable » et « Assainissement ».

M. Jacques LELANDAIS remercie l'ensemble des 7 élus constituant, à ses côtés, le groupe ad-hoc : Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Jean-Yves HEURTIN, François BLIN, Christian GABRIEL, Henri GIRARD et Gérard POULAIN.

Ce groupe de travail a mené à bien les différents travaux nécessaires à cette étude tout comme l'ensemble des acteurs rencontrés ces derniers mois, à savoir notamment, les EPCI à fiscalité propre, les services de l'Etat (le secrétariat de la préfecture et les services de la DDTM), l'ARS, l'Agence de l'eau, le Conseil Départemental du Calvados et deux syndicats : le Sydec dans les Landes et le Sdeau50 dans la Manche.

Les membres du Comité Syndical et du Bureau Syndical ont été régulièrement informés de l'avancement des travaux du groupe ad-hoc, ainsi que l'ensemble des membres du syndicat à l'occasion des dernières CLE qui se sont tenues en mars et en octobre 2018.

Certains représentants au Comité Syndical avaient été surpris de voir le syndicat d'énergie s'intéresser à ces compétences mais le Président affirme que la restitution des travaux permettra à chacun d'appréhender, à sa juste valeur, le bien-fondé de cette démarche.

Ce dossier qui sera soumis à délibération du Comité Syndical, est présenté par MM. Philippe LAGALLE et Bruno DELIQUE.

M. Philippe LAGALLE rappelle le contexte réglementaire ayant amené le syndicat à engager cette démarche.

La loi NOTRe du 7 août 2015 organise le transfert des compétences « eau » et « assainissement » : les compétences eau et assainissement deviennent obligatoires pour les communautés de communes et d'agglomérations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les eaux pluviales urbaines sont rattachées à l'assainissement et de très nombreux syndicats sont amenés à disparaître.

La loi Ferrand renforce ce nouveau cadre législatif en précisant que le transfert des compétences eau et assainissement aux EPCI à FP peut être repoussé à 2026 pour les Communautés de Communes n'exerçant pas ces compétences de manière optionnelle ou facultative : un seuil de 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population est nécessaire au plus tard le 31 juillet 2019.

Par ailleurs, les compétences eau, assainissement et EPU sont distinctes, et leur transfert peut intervenir indépendamment l'un de l'autre.

Le mécanisme de représentation-substitution s'applique aux syndicats situés sur 2 Communautés de Communes.

M. le Vice-Président rappelle que, dans ce contexte, le Comité Syndical du 12 décembre 2017 a autorisé le Président à évaluer la pertinence ou non d'exercer ces nouvelles compétences « eau » et « assainissement », en :

1. Mesurant l'impact pour le SDEC ENERGIE au regard de ses activités.
2. Evaluant l'attractivité pour les collectivités détentrices de ces compétences.
3. Proposant :
  - o des modalités d'exercices adaptées aux besoins des collectivités ;
  - o un mode de gouvernance et de représentativité équilibrée.

M. Bruno DELIQUE présente le bilan de l'étude réalisée à travers les trois axes suivants :

- Impact pour le SDEC ENERGIE au regard de ses activités ;
- Attractivité de la démarche pour les collectivités détentrices de ces compétences ;
- Synthèse du projet de service pour l'exercice de ces compétences.

## 1 - Impact pour le SDEC ENERGIE au regard de ses activités

L'impact technique et financier est présenté synthétiquement aux représentants du Comité Syndical, comme suit :

### ✓ Compétence « Eau »

Diagnostic Technique		
Indicateurs	Commentaires	Appréciation
Rendement des réseaux	85% des abonnés sont desservis par des réseaux au rendement supérieur à 75%,	Des installations plutôt performantes donc globalement en bon état avec malgré tout quelques points d'alerte
Connaissance du patrimoine	60% des abonnés sont desservis par des services ayant un bon Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale - ICGP ; 0,5% des abonnés sont desservis par des services ayant un mauvais ICGP	Des connaissances plutôt solides et supérieures aux standards nationaux A améliorer pour certaines structures
Qualité	60% des abonnés sont desservis par des services n'ayant aucun problème de qualité, 4% des abonnés sont desservis par des services avec un taux de conformité inférieur à 95%	Niveau de performance globalement satisfaisant sur la qualité physico-chimique et microbiologique Points de surveillance ponctuelle
Diagnostic financier		
Indicateurs	Commentaires	Appréciation
Niveau d'endettement	95% des services ont un endettement maîtrisé, 5 % ont un endettement important	Les services ont dans l'ensemble une gestion prudente
Niveau d'investissement	80% des services amortissent plus qu'ils ne dépensent : tendance « économe » 20% ont réalisé des investissements significatifs sur les 3 dernières années	Un niveau d'investissement sur les 4 dernières années globalement faible
Tarif de l'eau	80% des tarifs sont compris entre 1,66 €/m <sup>3</sup> et 2,80 €/m <sup>3</sup>	Tarifs plutôt très homogènes

### ✓ Compétence « Assainissement »

Diagnostic Technique		
Indicateurs	Commentaires	Appréciation
Performance technique	19% de non-conformité des rejets qui nécessiteront des mises à niveau des filières. 3% de non-conformité des équipements nécessiteront des investissements	Certaines stations d'épuration du territoire ne respectent pas les normes et nécessitent des investissements.
Connaissance du patrimoine	40% le sont par des services connaissant mal leur patrimoine	Les services détiennent une connaissance du patrimoine plus limitée qu'en Eau Potable
Diagnostic financier		
Indicateurs	Commentaires	Appréciation
Niveau d'endettement	70% des services ont un endettement nul, 5% ont un endettement non maîtrisé	Gestion très prudente du service : pas d'emprunt ni d'investissement
Niveau d'investissement	Sur les 4 dernières années, 45% des services n'ont pas du tout investi, alors que 15% ont réalisé des investissements significatifs	Globalement faible à très faible
Tarif de l'assainissement	80% des tarifs sont compris entre 1,67€/m <sup>3</sup> et 4,00 €/m <sup>3</sup> - Tarif moyen à 2,40€/m <sup>3</sup> Certains tarifs sont particulièrement élevés	Tarifs moins homogènes que pour l'eau mais malgré tout relativement uniforme

Globalement, il s'agit de compétences relativement bien maîtrisées mais avec :

- ✓ Des niveaux d'investissements plutôt faibles en eau et en assainissement avec en contrepartie :
  - des investissements à réaliser à moyen terme ;
  - peu d'endettement et l'existence de réserves financières.
- ✓ Des situations ponctuelles pour certaines compliquées ;
- ✓ Des écarts de tarifs plus significatifs en assainissement, des tarifs plutôt homogènes sur l'eau.

M. Bruno DELIQUE précise que le transfert de compétences devrait probablement être limité en nombre.

En effet, il est envisageable que pour un certain nombre d'EPCI à FP la minorité de blocage s'exerce dès 2020. De ce fait, le nombre de structures actuelles devrait pouvoir se maintenir au moins jusqu'en 2026.

Par ailleurs, plusieurs EPCI à FP s'organisent ou s'organiseront pour exercer leurs compétences, sans avoir recours à l'accompagnement du SDEC ENERGIE.

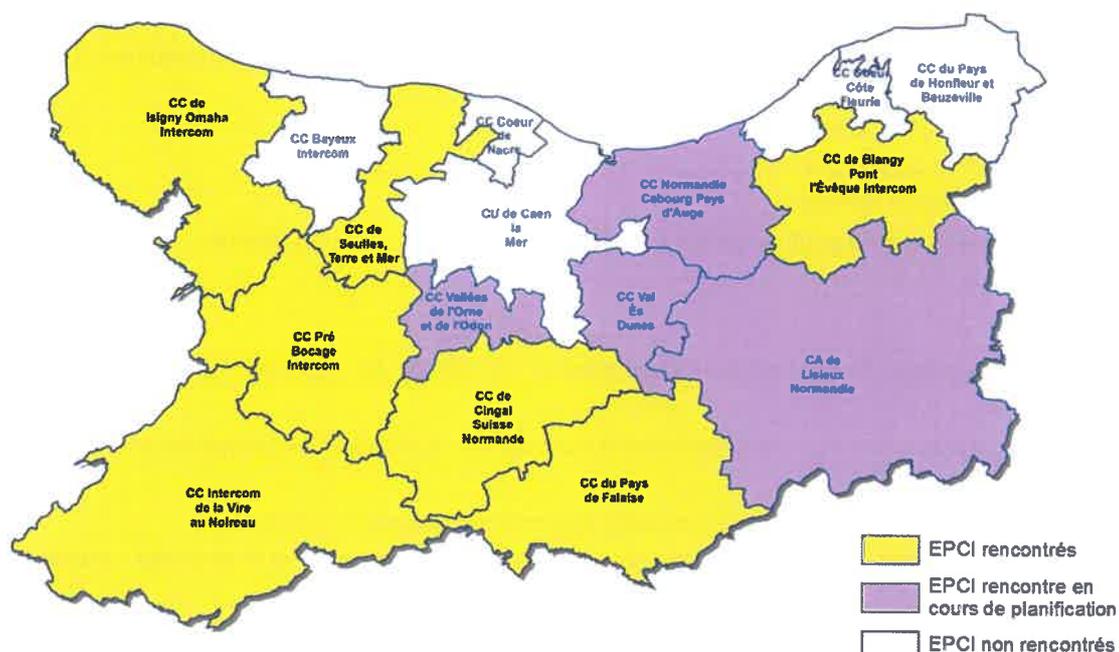
Sur le plan financier, M. le Directeur Général rappelle que ces compétences relèvent, en raison de leur nature, d'un SPIC et en conséquence sont des services autonomes et équilibrés.

Au niveau organisationnel le syndicat devra prévoir :

- ✓ Une gestion du service à deux niveaux : un fonctionnel centralisé et un autre délocalisé pour l'exploitation.
- ✓ Des moyens dédiés : ressources humaines, finances, informatique, cartographique et services techniques (maîtrise d'œuvre mutualisée et coordination des travaux).
- ✓ Une gestion de la relation avec des abonnés : planification des interventions, facturation, recouvrement,...

## 2 - Attractivité de la démarche pour les collectivités détentrices de ces compétences

M. Bruno DELIQUE présente l'état des rencontres organisées ou à venir avec les EPCI à FP du département :



Il ressort des premières rencontres des situations très différentes d'une Communauté de communes à une autre.

Certaines sont déjà organisées et d'autres se sont engagées récemment dans un processus de décision. Des études d'opportunité ont été lancées par la majorité des EPCI à fiscalité propre pour l'exercice ou non de ces compétences en 2020 (échéance forte pour juin 2019).

Un report à 2026 de la prise de compétence a été envisagé à plusieurs reprises.

Les EPCI rencontrés souhaitent prendre en compte la démarche du SDEC ENERGIE dans leur réflexion.

Ils souhaitent :

- maintenir un ancrage local en exploitation et en prise de décision.
- veiller à la qualité du service auprès des usagers : relation de proximité, tarifs....
- préserver la ressource, sa qualité environnementale...
- développer le levier de la mutualisation :
  - en maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage, coordination des travaux multi réseaux ...
  - intérêts pour les groupements de commandes....
  - contrôle des fermiers, un véritable enjeu, un métier à forte valeur ajoutée....
  - information géographique : PCRS, mise en évidence des tronçons défectueux...

Ces rencontres ont révélé un besoin réciproque d'échanger. Les EPCI avaient besoin d'un éclaircissement quant à la démarche du syndicat, qui, de son côté, a eu confirmation que pour certaines Communautés de communes ces prises de compétences sont ou seront complexes.

En résumé, le ressenti de ces rencontres est plutôt positif car le syndicat n'a fait face à aucune opposition de principe et des pistes de coopération restent à consolider en vue du transfert de certaines de ces compétences au syndicat.

### 3 - Synthèse du projet de service pour l'exercice de ces compétences

M. Bruno DELIQUE rappelle au Comité Syndical qu'il ne s'agit pas de constituer un syndicat départemental de l'eau et/ou de l'assainissement.

Le SDEC ÉNERGIE se propose simplement d'exercer, pour les collectivités qui le demanderont, certaines des 5 compétences à la carte sur mesure du Petit cycle de l'eau :

- ✓ « Production d'eau potable » ;
- ✓ « Distribution d'eau potable » ;
- ✓ « Assainissement collectif » ;
- ✓ « Assainissement collectif » avec les Eaux Pluviales Urbaines sous conditions ;
- ✓ « SPANC ».

L'organisation du syndicat devra s'adapter pour garantir un service de proximité. Elle devra se situer à deux niveaux différents :

- Une organisation fonctionnelle centralisée favorisant la mutualisation (*alliant les aspects opérationnels et transversaux, DG, RH,...*).
- La mise en place de centres d'exploitation de proximité assurant notamment :
  - ✓ l'exploitation et la gestion des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,
  - ✓ la conduite d'opérations d'investissement,
  - ✓ la surveillance et l'entretien des réseaux,
  - ✓ le suivi du patrimoine, la gestion technique et administrative des abonnés garante d'une relation au plus proche des usagers.

Pour ce qui concerne la représentativité, M. Bruno DELIQUE précise que celle-ci devra être équilibrée au sein des instances du syndicat, par type d'adhérent, par compétence et par localisation géographique.

Le mode de gouvernance du syndicat reposera sur la création de Commissions Locales de l'Eau potable (CLEA) et de l'Assainissement à l'image des Commissions Locales d'Energies (CLE).

Ces CLEA auront pour vocation, la gestion locale du service public « eau et/ou assainissement ».

Ces trois axes de l'étude présentés, M. Philippe LAGALLE reprend la parole pour confirmer que le bilan ainsi réalisé est globalement objectif et positif.

Il confirme également la nécessité pour le syndicat d'avoir recours à une adaptation de ses statuts pour pouvoir envisager de proposer ces nouvelles compétences « Eau » et « Assainissement ».

Cette révision des statuts permettra, notamment, d'intégrer les nouvelles compétences proposées et de revoir la gouvernance du syndicat pour lui permettre d'être représentative de l'ensemble de ses membres.

Selon la décision du Comité Syndical de ce jour, le comité du 28 février 2019 sera amené à valider les statuts ainsi révisés.

En cas d'avis favorable, le syndicat notifiera cette décision aux collectivités membres du syndicat qui disposeront, comme le Code Général des Collectivités Territoriales le prévoit, de trois mois pour, à leur tour, valider cette adaptation statutaire.

Les CLE du printemps seront ainsi l'occasion de présenter le projet aux collectivités amenées à s'exprimer.

Dans le respect des échéances, les nouveaux statuts pourraient être applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Par son savoir-faire historique et son souci d'œuvrer en permanence pour l'intérêt général, le SDEC ÉNERGIE, souhaite donc pouvoir accompagner les territoires qui en exprimeraient le besoin, à une gestion durable de la ressource en eau et de l'assainissement, en apportant un service de proximité performant et de qualité aux abonnés.

M. le Président donne la parole à l'assemblée.

<p><b>Philippe LECLERE</b> CLE de BAYEUX</p>	<p>Que deviendront les contrats d'affermage renouvelés il y a 2 ans, pour 12 ans ?</p>
<p><b>Philippe LAGALLE</b> Vice-Président</p>	<p>La reprise de l'ensemble des contrats en cours sera assurée jusqu'à leurs termes respectifs.</p>
<p><b>Damien DE WINTER</b> CU Caen la Mer</p>	<p>Trois remarques par rapport au diagnostic présenté :</p> <p>1/ Quelques réserves sur le fait de parler de tarifs homogènes. Les tarifs sur le territoire de Caen la Mer, en terme d'eau potable sont déjà très différents, il semble donc difficile de dire que les tarifs sont homogènes sur l'ensemble du département.</p> <p>2/ Concernant la qualité des réseaux : le cabinet a-t-il communiqué la moyenne nationale, en terme de déperdition de réseau ? Elle se situe entre 8 et 13 % pour plus de 80% du territoire national. Donc si ce chiffre est pris à l'inverse, quand on parle de bon niveau ou de niveau moyen de réseau, un bon niveau de réseau serait plutôt de l'ordre de près de 87 %.</p> <p>3/ Pour ce qui concerne les centres d'exploitation de proximité, le SDEC, qui ne dispose pas de ce type de centre, devra acheter des bureaux ou en louer. Sachant qu'il y a 16 EPCI sur le Calvados, doit-on envisager la création de 16 centres d'exploitation ? Est-ce qu'une étude a été réalisée pour mesurer la faisabilité du projet et le coût ?</p>

<p><b>Bruno DELIQUE</b> Directeur Général</p>	<p>1/ Concernant les tarifs homogènes, il est rappelé que l'étude a été menée sur l'ensemble des tarifs du Calvados. Des écarts existent mais considérant le nombre de tarifs en cours (150 ou 200) la notion est écrasée. C'est toute la difficulté d'avoir une vision macro et une vision plus ponctuelle. Par ailleurs, les tarifs relevés sont ceux déclarés sur les sites et il peut y avoir des écarts.</p> <p>2/ Sur la qualité des réseaux, le département du Calvados est un département très rural. La qualité est peut-être différente en rural et en urbain. Les données sont à vérifier selon les territoires. L'étude n'est pas si synthétique qu'elle y paraît. Des éléments plus précis existent mais n'ont pas été présentés pour ne pas alourdir la présentation.</p> <p>3/ Pour ce qui concerne les centres d'exploitation, les 16 EPCI du territoire ne transféreront très certainement pas tous leur compétence. Il est donc possible d'envisager une perspective plus raisonnable. Des structures déjà bien organisées existent. La relation de proximité a un coût. Le syndicat des Landes a rappelé au SDEC ÉNERGIE que pour optimiser le service il est nécessaire d'être présent localement.</p>
<p><b>Philippe LAGALLE</b> Vice-Président</p>	<p>Dès lors qu'un syndicat transférera une compétence du « Petit cycle de l'eau » et qu'il disposera de moyens humains, techniques et matériels, ces derniers seront repris par le syndicat.</p>
<p><b>Un représentant ne s'étant pas présenté</b></p>	<p>Les syndicats d'eau ont-ils été sollicités ou rencontrés, comme il a été fait avec les EPCI ?</p>
<p><b>Bruno DELIQUE</b> Directeur Général</p>	<p>Les données présentées proviennent de structures gérant ces compétences. Demain, les compétences seront portées pas les EPCI par un mécanisme de représentation/substitution qui permet dans certains cas et à certains syndicats de se maintenir. Les représentants de ces structures seront des représentants d'intercommunalités et non plus de communes.</p>
<p><b>Michel DES HAYS DE GASSART</b> CLE de PONT L'EVEQUE</p>	<p>1/ Quels sont les critères de la connaissance du patrimoine ?</p> <p>2/ Une réflexion plus globale a-t-elle été menée, compte-tenu du fait que d'ici 2026 les lois peuvent encore être amenées à évoluer ?</p> <p>3/ En questionnant les élus locaux, ces derniers ne semblent pas toujours favorables à la démarche du syndicat. Les syndicats du secteur de Pont l'Évêque fonctionnent très bien. Par ailleurs, le prix de l'eau avec le syndicat risque d'être beaucoup plus élevé qu'il n'est actuellement dans ce secteur.</p>
<p><b>Jacques LELANDAIS</b> Président</p>	<p>La démarche du syndicat n'est pas incisive. Des communes sont à l'origine de cette démarche. Il était nécessaire de répondre à leur demande.</p>
<p><b>Bruno DELIQUE</b> Directeur Général</p>	<p>Le recensement du patrimoine a été établi sur la base d'éléments factuels et publiés : existe-t-il une cartographie, est-ce que les données sont mises à jour régulièrement, est-ce que toutes les données sont indiquées ...</p> <p>Le syndicat est un service public qui, depuis des générations d'élus, défend les tarifs réglementés et la maîtrise des coûts en matière d'énergie. Il aura ce même souci pour l'eau.</p>
<p><b>Christian DE MENEVAL</b> CLE de LIVAROT-ORBEC</p>	<p>Sur la communauté d'Agglomération Lisieux-Normandie, il y a deux syndicats d'eau et 1 d'assainissement. Beaucoup d'investissements ont été réalisés et le résultat est très satisfaisant. Un contact a-t-il été pris avec la Communauté d'Agglomération ?</p>
<p><b>Jacques LELANDAIS</b> Président</p>	<p>Le syndicat est dans l'attente d'un rendez-vous car d'autres élus du secteur ont également sollicité cette rencontre.</p>

Hubert FURDYNA CLE de BALLEROY-LITTRY-VILLERS	Est-ce que les tarifs pourront être différents sur un même territoire ?
Philippe LAGALLE Vice-Président	Il n'existe pas de logique de tarifs identiques.

Aucune nouvelle observation n'ayant été formulée, M. le Président propose au Comité Syndical de se prononcer sur ce bilan et sur cette proposition de révision statutaire.

→ **Délibérations d'intérêt commun :**

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	195	119	17	136

Départ en cours de présentation du sujet, soumis à délibération, de Mme Mireille DUFOUR, MM. Abderrahman BOUJRAD, Rémi BOUGAULT, Pierre AUBIN, Didier ALPHONSE, Patrice GERMAIN (avec pouvoir de M. Xavier DOSSEUR), Jean LEBEGUE, Mmes Jacqueline ANDRE (avec pouvoir de M. Hubert DELALANDE), Claude GLASSON et M. Norbert TOULIS. Ces derniers sont donc considérés comme s'étant abstenus (Question écrite 46406 du 12 mars 1984 - JO de l'Assemblée Nationale du 16 avril 1984, p1817).

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, par 111 voix POUR, 21 ABSTENTIONS et 4 voix CONTRE :

- **ACTE** le bilan de l'étude d'évaluation commandée par le comité lors de son assemblée du 12 décembre 2017, pour l'exercice de nouvelles compétences liées au « petit cycle de l'eau » ;
- **APPROUVE** le principe de révision des statuts du syndicat afin d'y intégrer de nouvelles compétences liées au « petit cycle de l'eau » ;
- **DIT** que la modification statutaire fera l'objet d'une décision d'un prochain Comité Syndical ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jacques LELANDAIS remercie les représentants présents pour leur contribution et leur attention et les invite à la cérémonie des vœux du syndicat qui aura lieu le mercredi 16 janvier prochain, à 18h, dans les locaux du syndicat.

Enfin, M. le Président confirme que les prochains Comité Syndicaux se tiendront les jeudis 28 février et 4 avril 2019 à 14h00, dans cette même salle de la CCI Caen Normandie.

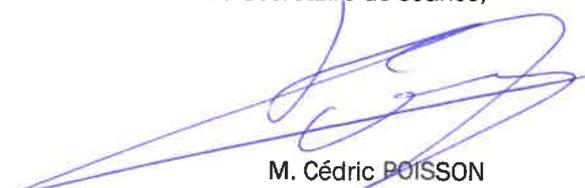
La séance est levée à 16h25.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,



M. Jacques LELANDAIS



M. Cédric POISSON